

RÈGLEMENT DU PRIX PIERRE NOTHOMB 2019

1. Ce concours est organisé par la Fondation Pierre Nothomb ASBL avec l'appui de l'Académie royale luxembourgeoise. Il est ouvert à tous les écrivains de langue française, quels que soient leur âge, leur nationalité et leur résidence.
2. La participation à ce concours est libre et gratuite.
3. La forme-thème retenue pour ce concours est l'écriture d'une « nouvelle réalisant une célébration de la forêt ». Le texte comptera entre 10.000 et 20.000 caractères (espaces compris). Il sera présenté sous format Word avec double interligne, police de caractère Times New Roman 12 et paginé.
4. Définitions.

La célébration est un acte rhétorique élevé de louange et d'admiration envers un être ou un objet. Dans le cadre de ce concours, la forêt doit être célébrée au travers de l'écriture d'une nouvelle, genre bref et narré.

5. Il ne sera admis qu'une participation par candidat. Cet écrit sera obligatoirement anonyme. Le texte doit être inédit. Sur chaque page figurera un mot de cinq lettres suivi de trois chiffres (exemple : livre215). Cette identification sera reprise sur une fiche reprenant les nom et prénom du candidat, sa date de naissance, son adresse complète, un numéro de téléphone et une adresse électronique. Cette fiche sera insérée dans une enveloppe fermée jointe à l'envoi et qui elle aussi reprendra extérieurement le sigle d'identification. Le concurrent enverra aussi sa production en fichier joint à l'adresse : prixnothomb2019@gmail.com .
6. Une récompense de 600€ sera octroyée à l'auteur du texte qui sera jugé le meilleur par le jury. Ce texte sera publié dans un recueil collectif regroupant des textes d'écrivains à paraître chez un éditeur belge à l'automne 2019. Le lauréat en recevra dix exemplaires.
7. Les candidats qui le souhaitent peuvent joindre à leur texte une image, à condition qu'elle soit leur propriété exclusive.
8. Du fait de sa participation au concours, le candidat accepte le présent règlement. Il cède gratuitement son texte et son image pour édition. Il autorise par ailleurs la déclamation de son texte.
9. Les textes doivent parvenir **en sept exemplaires** au plus tard le **10 mai 2019** (cachet de la poste faisant foi) au secrétaire du jury : Louis Mores, rue de la Charmoye 7, 6720 Habay-la-Neuve, Belgique.
10. Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en envoyant un courrier électronique à l'adresse : prixnothomb2019@gmail.com .

- 11.** Le prix sera remis officiellement le 28 septembre 2019 à Habay-la-Neuve en présence du lauréat. Les modalités précises seront communiquées ultérieurement.
- 12.** Sous la présidence d'honneur d'Amélie Nothomb, le jury est composé de Edmée Garant, Louis Mores, Miguel Lamoline et Jacques Herbet pour la Fondation Pierre Nothomb et des écrivains Armel Job et Paul Mathieu représentant l'Académie royale luxembourgeoise.
- 13.** Les décisions du jury seront sans appel. Les manuscrits ne seront pas rendus.